

La face cachée du rapport Yale



[Source : PDF sur le site Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique]

Par Pascal Gélinas,
Réalisateur aux émissions Science-Réalité et Découverte
(ICI Radio-Canada Télé) de 1984 à 2009.

« Collectivement, nous n'avons pas droit à l'échec : notre souveraineté culturelle et nationale, notre prospérité économique et nos valeurs démocratiques sont en jeu », indique d'entrée de jeu le comité d'experts qui a rédigé le rapport Yale. Ses 97 recommandations visent à conseiller le gouvernement sur la révision de trois lois adoptées il y a des décennies (Loi sur la radiodiffusion, Loi sur les télécommunications et Loi sur la radiocommunication).

Depuis longtemps le milieu culturel réclame des lois qui obligeraient les géants du Web (Netflix, Facebook, etc.) à financer la production culturelle et médiatique canadienne. Et il y a urgence pour les médias canadiens qui souffrent de l'accaparement des revenus publicitaires par Facebook et Google. En somme, on attend urgemment des mesures concrètes pour réglementer les géants du Web et pour soutenir le secteur de la culture et des médias. Plusieurs s'inquiètent aussi à juste titre de la pérennité de la radiodiffusion publique et du respect du droit d'auteur. C'est principalement en fonction de ces attentes que le milieu culturel a réagi au rapport Yale, déposé fin janvier 2020 par le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Toute l'attention s'est donc portée sur ces points, largement débattus et commentés.

Entrée par effraction

Par contre, un aspect majeur du rapport Yale est littéralement passé sous silence, comme si sa légitimité relevait de l'évidence. Prétextant l'innovation, l'épanouissement des Canadiens et la compétitivité internationale, le comité Yale recommande au gouvernement de donner au CRTC les pleins pouvoirs pour décréter unilatéralement l'installation accélérée du système de téléphonie 5G à travers le pays. Vous ne connaissez pas bien le système de téléphonie 5G ? Qu'importe, on veut vous l'imposer de force ! En effet, plusieurs des recommandations de ce rapport visent à supprimer toute résistance au déploiement de la 5G et à affirmer la suprématie de l'industrie

des télécommunications sur les lois et règlements du gouvernement. Faut-il s'en étonner puisque Janet Yale, la présidente du groupe, celle qui a donné son nom au rapport, a été vice-présidente de Telus Canada [NdNM : Société de télécommunications].

Chers lecteurs, la 5G n'est pas qu'une simple amélioration dans notre service cellulaire. Il s'agit d'une augmentation et d'une modification majeures du type de rayonnement auquel nous serons tous exposés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, que nous utilisions le service ou non. Ce fait me préoccupe grandement, et je vous remercie de prendre le temps de lire l'ensemble de ce texte.

Au chapitre « Libérer les réseaux évolués de demain », le rapport Yale déclare :

« Le déploiement efficace de réseaux évolués sûrs et sécuritaires, y compris la mise en œuvre des réseaux 5G, est crucial pour assurer la connectivité des Canadiens et des Canadiennes, et l'innovation par les entreprises canadiennes... Il faudrait donner accès à toutes les formes de propriété publique, comme les réverbères et les poteaux électriques, pour l'installation des infrastructures passives nécessaires au déploiement des réseaux. »

On l'aura compris, les télécoms veulent que ce soit le CRTC, perçu comme plus favorable à leurs demandes, qui encadre leurs activités. Le rapport Yale précise :

« Les connexions réseau, en particulier les connexions sans fil 5G, devraient se densifier et devenir omniprésentes : elles occuperont de l'espace sur les bâtiments, les abribus et d'autres éléments usuels du paysage urbain...

À l'heure actuelle, le CRTC a compétence sur l'accès aux poteaux, aux conduits et aux autres structures de soutènement des anciennes compagnies de services locaux monopolistiques... Cela voudrait dire rendre obligatoire un accès similaire aux structures de soutènement des réseaux de télécommunication, quel qu'en soit le propriétaire...

En élargissant la portée de l'accès à la propriété tel que décrit ci-dessus pour y inclure l'accès au déploiement d'installations de radiocommunication comme les antennes radio, le CRTC aurait le pouvoir d'ordonner l'accès à l'emplacement des antennes, sous réserve des conditions qu'il juge indiquées. »

Ordonner l'accès à l'emplacement, c'est légaliser l'entrée par effraction, rien de moins. Allons-y par la force, recommande candidement le rapport Yale! Sa recommandation #36 demande donc que « les pouvoirs du CRTC liés aux infrastructures passives comprennent expressément l'accès à toutes les propriétés publiques en mesure d'accueillir ces installations, comme le mobilier urbain » et que « la Loi sur les télécommunications soit modifiée afin de permettre au CRTC d'exiger l'accès au câblage intérieur et intra-muros, aux structures de soutènement et dans et sur les toits des immeubles à logements multiples, ainsi que la disponibilité de cet accès à tous les fournisseurs des services de communication électronique. »

Une forêt d'antennes

Pourquoi l'industrie du sans-fil demande-t-elle l'invraisemblable passe-droit de s'installer où elle le veut, quand elle le veut, en faisant fi du droit de propriété, des normes environnementales, esthétiques ou sanitaires? Parce qu'elle s'est donné la tâche colossale d'installer des millions de nouvelles antennes pour son futur réseau 5G. Dans son Annexe B, le point de vue du rapport Yale est très clair :

« Un accès inefficace peut augmenter considérablement le coût du déploiement ou l'empêcher complètement. »

Alors que les auteurs du rapport Yale clament que « nos valeurs démocratiques sont en jeu », ils trouvent du même souffle qu'il y a trop d'intervenants qui ont leur mot à dire, lorsqu'on érige une tour ou une antenne de télécommunication : le propriétaire du terrain, la compagnie qui possède les poteaux électriques, la municipalité qui gère le mobilier urbain, ou le conseil municipal qui peut manifester son opposition. Trop d'obstacles qui risquent de ralentir la marche triomphale du réseau sans fil de cinquième génération 5G.

Disons-le haut et fort, la 5G n'a pas causé l'apparition de l'épidémie de la Covid-19, et tout geste de destruction des installations de télécommunications est un acte criminel. Par contre, nos gouvernements ont trouvé dans l'actuelle pandémie l'alibi parfait pour donner carte blanche aux compagnies de téléphonie. En France, par exemple, le 25 mars dernier, à peine 10 jours après le décret de confinement généralisé, le gouvernement publiait une ordonnance donnant tout pouvoir aux opérateurs téléphoniques pour installer des antennes relais sur le territoire. Cette même dynamique prévaut également au Canada. Ce que l'industrie met en place sans consultation aucune, c'est un réseau qui, à partir de 2022, utilisera pour la première fois des fréquences millimétriques. Parce qu'elles se propagent sur des distances beaucoup plus courtes que celles de la 4G, il faudrait installer au Canada plusieurs centaines de milliers d'antennes supplémentaires. Et abattre beaucoup d'arbres dont les feuilles gênent la propagation des fréquences millimétriques.

Dans les villes, il faudrait une antenne à tous les 150 mètres environ. Pour faire fonctionner le réseau 5G à Montréal, il en faudrait de 40 000 à 60 000, alors qu'il y en a 1 200 aujourd'hui. Elles envahiront nos rues et seront visibles partout autour de nous, fixées à des poteaux d'éclairage et de téléphone, sur les clochers d'église (déjà utilisés pour la 3G et la 4G), sur les toits des édifices élevés, des écoles, des gares et des immeubles à bureaux.

Suite à la campagne *Stoppons la 5G, vivons sans danG*, plus de 25 000 citoyens québécois ont signé une pétition réclamant l'arrêt de l'installation des 400 antennes du Laboratoire 5G à Montréal. Ce genre d'opposition se développe dans plusieurs pays. En Italie, plus de 500 municipalités ont adopté des résolutions pour s'opposer au déploiement de la 5G. La Suisse a imposé un moratoire sur la 5G tant qu'une étude n'aura pas évalué ses risques pour la santé humaine. C'est justement ce que veut éviter l'industrie. Elle a absolument besoin rapidement de ces milliards d'antennes et de ces hyperfréquences millimétriques ultracourtes pour faire transiter l'énorme volume de données que nécessitera l'Internet des objets.

La ruée vers l'or

Vous qui me lisez, rêvez-vous à l'Internet des objets ? Cela répond-il à un besoin pressant dans votre vie ? Avez-vous été consultés à ce sujet ? Pourtant le rapport Yale nous l'annonce : nos objets seront reliés en permanence par un réseau très dense d'antennes micro et macro cellulaires, dont les rayonnements probablement cancérogènes contamineront en permanence nos milieux de vie.

En contrepartie, l'industrie des télécommunications nous fait miroiter le rêve d'une ville intelligente qui se régente toute seule comme une grande pendant que nous allons jouer au golf dans une voiture sans chauffeur. Le rêve d'un film qu'on télécharge en quelques secondes, au lieu de l'interminable minute actuelle. Le rêve de dizaines de milliers de spectateurs, dans un stade en délire, qui peuvent simultanément utiliser leur portable. Le rêve du litre de lait, au frigo, qui vous avertit lorsqu'il est vide. Le rêve de la couche du bébé, au berceau, qui vous avertit lorsqu'elle est pleine.

Techniquement, ce rêve délirant de connecter en permanence des centaines de milliards d'objets nécessitera la production massive d'équipements électroniques. Des équipements qu'aujourd'hui on parvient difficilement à recycler. Or un épuisement des gisements de métaux rares est déjà annoncé pour la prochaine décennie. Ajoutons à cela les énormes émissions de gaz à effet de serre requises pour installer et faire fonctionner tout ça. L'IEEE, une association internationale d'ingénieurs en électricité, a constaté que la technologie sans fil consomme en moyenne dix fois plus d'énergie que les connexions câblées. Pour l'industrie des télécommunications, les préoccupations environnementales ne font clairement pas le poids devant le pactole que représente notre vie privée transformée en données numériques, que des millions d'antennes s'échangeront constamment. Une mine d'or pour qui

saura les monnayer.

Le recours à la 5G aggravera aussi la menace des cyberattaques, des atteintes à la vie privée et du vol des renseignements personnels. Cette nouvelle technologie simplifiera la tâche aux pirates informatiques qui pourront beaucoup plus facilement l'infiltrer en raison de la multiplication exponentielle des points d'accès. La partie n'est-elle pas déjà assez belle pour eux ?

Vous croyez pouvoir échapper à cette congestion de fréquences en vous réfugiant à la campagne, ou même dans une région sauvage ? Détrompez-vous. Pour l'industrie, the sky is no limit [NdNM : le ciel est sans limites]. Avec la bénédiction du gouvernement américain, Elon Musk, le propriétaire des compagnies Tesla et SpaceX, souhaite éventuellement ceinturer la Terre avec plus de 42 000 satellites. Chaque lancement de fusée transportant 320 satellites met en péril la couche d'ozone qui nous protège des rayons ultraviolets cancérigènes. Elon Musk espère à terme gagner 3 à 5 % du marché mondial de l'Internet. Mais sa contribution au cimetière de l'espace risque d'être beaucoup plus élevée. De quel droit le gouvernement américain peut-il imposer à tous les humains de la planète un ciel où il y aura plus de satellites visibles à l'œil nu que d'étoiles, au détriment de la recherche astronomique et de la précision des prévisions météorologiques? Depuis le 4 février 2020, plus de 2 000 astronomes du monde entier appellent à stopper le lancement des satellites de la constellation StarLink.

En attendant, retombons les pieds sur terre. Lorsqu'elle aura atteint sa pleine capacité, la 5G triplera l'exposition aux rayonnements radiofréquences (RF) pour chaque femme enceinte, chaque enfant et chaque adulte, qu'ils utilisent ou non des appareils 5G. Voilà toute la cause de mon indignation. Nulle part le rapport Yale ne mentionne que ce déploiement est déjà en train de se faire sans qu'aucune étude n'ait démontré que la technologie 5G est sans danger pour les humains et l'environnement. Son déploiement est donc un jeu de roulette russe où nous servons de cobayes à notre insu, sans notre consentement, et en violation de nos droits les plus fondamentaux tels que définis par le code de Nuremberg.

Les preuves du danger de l'exposition aux radiofréquences

Pourtant depuis plus de deux décennies de nombreuses recherches sur les impacts sanitaires de la 2, 3 et 4G révèlent leur ampleur. Bien avant qu'il soit question de la 5G, le rapport BioInitiative, produit et mis à jour depuis 2007 par un groupe de 14 chercheurs internationaux soutenus par une douzaine de réviseurs, a compilé plus de 1 800 articles révisés par des pairs démontrant les effets nocifs des rayonnements sans fil pour les humains et l'environnement. En plus de ses effets délétères sur les insectes, les plantes et les animaux, on note chez l'humain une augmentation des cancers, des troubles de la reproduction, des troubles de la mémoire et de l'apprentissage, en particulier chez les enfants, ainsi que des dommages à l'ADN, au système nerveux et aux cellules. Malgré ce constat accablant, cette

notion de pollution électromagnétique ayant des impacts sur la santé est difficile à accepter parce qu'invisible. Les cancers n'apparaissent souvent qu'au bout de 20 ou 30 ans d'exposition. C'est ce délai de latence qui pose problème.

Mais il y a deux ans, un coup de massue a été assené au scepticisme ambiant et au déni officiel. Le 1er novembre 2018, le très réputé National Toxicology Program (NTP), programme gouvernemental de recherche américain en toxicologie, a publié les résultats d'études sur les effets des champs électromagnétiques de radiofréquences chez le rat et la souris. Il s'agit des recherches les plus complètes jamais réalisées pour évaluer les effets d'une exposition aux ondes de la téléphonie mobile. Elles ont été initiées en 2003 et réalisées avec un budget de 25 millions de dollars US, avec l'hypothèse de départ que les ondes étaient sans danger.

Le concepteur de cette étude, Ron Melnick, résume :

« Les études du NTP ont non seulement révélé que le rayonnement des téléphones portables augmentait les tumeurs dans le cœur et le cerveau, mais induisait également des lésions cardiaques (cardiomyopathie du ventricule droit chez les rats mâles et femelles) et des dommages à l'ADN dans les cellules cérébrales des rats et des souris... Les organismes de santé et de réglementation doivent avertir le public des effets sur la santé des rayonnements radiofréquences et fournir des informations claires sur la façon de réduire les expositions, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes. »

La même année, le prestigieux Institut Ramazzini, de Bologne en Italie, a publié une étude à long terme sur les effets des rayonnements RF (simulant l'exposition au rayonnement d'antennes cellulaires) sur la santé de près de 500 rats. Tout comme l'étude du NTP, cette étude a clairement démontré que l'exposition chronique aux radiofréquences causent chez les rats les mêmes types de tumeurs que l'on constate chez certaines personnes qui parlent au cellulaire 30 minutes par jour pendant au moins dix ans ou qui habitent à moins de 500 m d'une antenne.

Fabiana Manservigi, biologiste et co-signataire de l'étude, précise :

« Les données de notre étude montrent la corrélation entre l'émission de radiofréquences et l'apparition des tumeurs de l'oreille, ainsi que des tumeurs multifformes du cerveau. Cela signifie que l'on pourrait faire le parallèle avec ce qui pourrait se passer chez l'humain. »

https://youtu.be/V6a0_4ioPlg

Puisque cette étude de l'institut Ramazzini a été menée avec des ondes 3G et

4G, elle ajoute :

« ce qui est sûr, c'est que notre expérimentation a démontré un risque. Et ce risque doit être pris en considération concernant des fréquences qui n'ont pas encore été testées. Ce que nous voulons dire, c'est : prudence! Il faut respecter le principe de précaution. Il faut explorer ces fréquences 5G avant que toute la population n'y soit exposée ».

Depuis 1933, la science a établi que les humains sont des organismes bioélectriques dont les cellules communiquent à l'aide de faibles impulsions électriques. Notre organisme capte les ondes comme une antenne. Les rayonnements des communications sans fil peuvent interférer avec le fonctionnement de nos cellules et l'altérer. Les effets non-thermiques des micro-ondes sur la santé humaine sont documentés par les militaires depuis plus de 70 ans.

La science ou l'industrie ?

Mais Santé Canada est là pour nous protéger, me direz-vous ! Hélas, Santé Canada continue de défendre l'idée absurde que le seul danger de tout rayonnement de micro-ondes est l'échauffement des tissus... un critère totalement arbitraire établi au début des années 1950 par les militaires américains et repris il y a 22 ans par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP), une organisation non gouvernementale privée basée en Allemagne (et principalement financée par ce pays). La plupart des membres de l'ICNIRP ont des liens avec l'industrie qui dépend de ses lignes directrices, ce qui les place en conflit d'intérêt. Des lignes directrices définies en accord avec l'industrie, et non pas en fonction de la science. Pourtant ces directives de l'ICNIRP, en niant les effets biologiques sous le seuil thermique des rayonnements RF, sont inadéquates (trois organismes fédéraux américains le dénonçaient en 1993, tout comme l'Académie américaine de pédiatrie en 2012) et menacent directement la santé publique. En se fiant à ces mêmes directives, le site Web de Radio-Canada affirmait récemment que la 5G serait sans danger pour la santé humaine. Si cela est vrai, pourquoi alors les compagnies d'assurance refusent-elles catégoriquement depuis plus de 10 ans de couvrir les dommages reliés aux tours cellulaires et aux communications sans fil ?

Selon les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe faites en 2011 à tous les pays de l'Union européenne, les humains ne devraient pas être exposés à plus de 0,6 volt par mètre (V/m) ou 1 000 microwatts par mètre carré (μ/m^2) à l'intérieur de leur maison, et idéalement, pour plus de prudence, précisait-elle, ça ne devrait pas dépasser 0,2 V/m ou 100 microwatts par mètre carré (μ/m^2). À de nombreux endroits au centre-ville de Montréal, les mesures prises en janvier dernier indiquaient un niveau dépassant largement 20 000 microwatts par mètre carré (μ/m^2)! L'ajout du rayonnement des fréquences millimétriques de la 5G, à compter de 2022, va éventuellement faire tripler cette exposition, surtout quand il y

aura dans nos villes, selon les dires de l'industrie, un million d'objets au kilomètre carré connectés à Internet via la 5G qui émettront de façon intermittente.

Cet énorme smog électromagnétique va accroître les revenus des gouvernements et les profits des entreprises de télécommunications, mais aussi le cancer, les maladies cardiaques, le diabète, l'Alzheimer, l'infertilité, en plus d'une foule de symptômes handicapants tels que pertes de mémoire, insomnie, maux de tête, nausées, vertiges, acouphènes, confusion mentale et dépression. La situation est pire pour les enfants, dont le corps absorbe deux fois plus de radiations que celui des adultes. Et les femmes enceintes risquent d'accoucher de plus en plus souvent d'enfants souffrant de leucémie, d'autisme, ou du trouble du déficit de l'attention.

Rappelons qu'en 2011 l'OMS a classé ce type de rayonnement dans le Groupe 2B, « peut-être cancérigène pour l'homme », tout comme le plomb et le DDT. Tout indique qu'en raison de nombreuses études scientifiques récentes, dont 500 études probantes parues depuis août 2016, la classification des radiofréquences devrait en principe être prochainement révisée à la catégorie du Groupe 2A « probablement cancérigène pour l'homme », voire au Groupe 1 « cancérigène avéré pour l'homme », tel que le recommande un conseiller de l'OMS, le Dr Anthony B. Miller, professeur émérite de médecine à l'Université de Toronto et qui a dirigé pendant 15 ans l'unité d'épidémiologie de l'Institut national du cancer.

J'ai 74 ans et quatre petits-enfants. La rapidité et l'absence totale de consultation qui prévalent, durant ce déploiement de la 5G, m'indignent et me révoltent au plus haut point. Je ne peux accepter l'idée que les marchands de cellulaires, avec la complicité de Santé Canada, soient prêts à mettre la santé, la sécurité et l'avenir de la population en jeu pour engranger des profits. Et je suis loin d'être le seul. Cette préoccupation est mondiale.

La riposte

Le 25 janvier dernier, quatre jours avant la parution du rapport Yale, la Journée mondiale de protestation contre la 5G a donné lieu à l'organisation de 205 événements dans plus de 195 villes de 32 pays. Au Canada, une douzaine d'événements et manifestations ont eu lieu de Vancouver à Halifax en passant par Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal ! En 2017, plus de 250 scientifiques de 37 pays ont lancé un appel à l'OMS et aux Nations Unies, dénonçant les effets nocifs de la technologie sans fil et demandant un moratoire sur la technologie 5G jusqu'à ce que des études d'impacts sanitaires et environnementales sérieuses et indépendantes soient réalisées. Le 19 septembre 2019, pendant que les auteurs du rapport Yale achevaient leurs délibérations, un nouvel appel signé par 261 scientifiques de plus de 40 pays affirmait que la santé humaine, animale et végétale serait compromise par le déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G). En Suisse, où les limites de rayonnement sont six fois plus basses que les nôtres, un moratoire est en cours. La Fédération suisse des médecins (FMH) explique que « tant qu'il ne sera pas prouvé scientifiquement qu'une

augmentation des valeurs limites de rayonnement actuelles n'a aucun impact sur la santé, il faudrait renoncer à les augmenter ». Chypre vient de retirer le signal Wi-Fi de ses écoles élémentaires, et de limiter le signal à l'hôpital de l'Archevêque Makarios III. Le pays entreprend une campagne d'éducation populaire sur les risques d'une exposition aux radiofréquences. En France, plusieurs nouveaux maires écologistes s'opposent au déploiement du réseau 5G dans leur commune. L'opposition grandit dans de nombreux pays.

Professeur émérite en biochimie et sciences médicales fondamentales à l'Université d'État de Washington, Martin Pall affirme [NdNM : ou ici]:

« Déployer des dizaines de millions d'antennes 5G sans un seul test pour vérifier si c'est sans danger au plan biologique doit être l'idée la plus stupide que quiconque ait eue dans l'histoire du monde ».

Parmi de multiples atteintes à la santé, il constate une augmentation de quatre types de cécité associés à la technologie 5G : les cataractes, le détachement de la rétine, le glaucome et la dégénérescence maculaire. Leurs villes intelligentes pourraient donc nous rendre aveugles !

Notre nouveau ministre du Patrimoine, Steven Guilbeault, s'est engagé à déposer d'ici la fin 2020 un projet de loi qui prendra les mesures appropriées pour veiller à ce que les fournisseurs de contenu, y compris les géants du Web, offrent plus de contenu canadien dans leur répertoire, contribuent à la création de contenu canadien dans les deux langues officielles, fassent la promotion de ce contenu et le rendent facilement accessible sur leur plateforme. Ce sont des enjeux cruciaux pour la survie de notre culture. Plusieurs des recommandations qui lui sont soumises dans le rapport Yale vont dans ce sens. Mais les recommandations qui réclament une imposition forcée du réseau sans fil de cinquième génération (5G) doivent être totalement dénoncées et rejetées tant que la science n'aura pas fait la lumière sur ces enjeux de sécurité et de santé publique. Rappelons que dans le cas de l'amiante, du tabac, du bisphénol-A, de la thalidomide ou de l'urée formaldéhyde, les risques pour la santé publique ont été initialement ignorés. Il incombe maintenant à nos dirigeants de prendre des décisions qui visent à placer la sécurité des citoyens au-dessus des intérêts des entreprises de télécommunications.

Le fil d'Ariane

Le cellulaire a fait ses preuves comme outil de communication, mais nous devons maintenant apprendre à l'utiliser de façon plus sécuritaire. La technologie 5G tente de le transformer en centre d'amusement et de stimulation visuelle pour des motifs purement commerciaux. Puisque nous avons impérativement besoin d'Internet, il existe une solution toute simple et éprouvée pour éviter ces problèmes. Celle de favoriser les connexions par fibre optique et filaires. Elles n'émettent pas de rayonnements. Elles assurent une meilleure protection de la santé et de la vie privée. Mais

surtout elles sont cent fois plus rapides et plus fiables que la 5G.

C'est ce que réclame l'Appel urgent au gouvernement du Canada. Fruit d'une concertation de scientifiques et de militants pour l'environnement de 4 provinces canadiennes, dont Frank Clegg, ex PDG de Microsoft Canada, cette plateforme formule des demandes précises et pertinentes pour mieux encadrer la prolifération des antennes 4G et 5G. Alors que le gouvernement fédéral se prépare à encaisser des milliards de dollars en vendant les droits d'utilisation du spectre des ondes, cet appel réclame un moratoire sur le déploiement de la 5G et sur la vente des licences d'utilisation des fréquences 5G, tant que leur innocuité n'aura pas été prouvée par des études indépendantes. Il demande aussi une analyse économique globale des revenus potentiels, mais aussi des coûts liés aux technologies sans fil, incluant l'augmentation des soins de santé, la perte de productivité, les atteintes à la vie privée et à la sécurité, ainsi que les impacts environnementaux. Lancé le 14 mai 2020, L'Appel urgent au gouvernement du Canada a déjà reçu l'appui de 17 800 personnes et d'une quarantaine d'organisations à travers le Canada.

Sur les panneaux publicitaires de nos villes, l'industrie de la téléphonie sans fil a commencé à nous vendre son nouveau rêve. Cet *Appel urgent au gouvernement du Canada* est la seule façon de lui dire: STOP! On a besoin des lumières de la science avant d'imposer aux humains et à l'environnement une technologie qui n'a jamais été évaluée. Et on a surtout besoin d'être nombreux, individus, regroupements, syndicats et organisations, à le faire. Je vous invite à prendre connaissance de cet appel, à le rendre accessible autour de vous, à le signer et à recommander à vos organisations d'en faire autant.

Depuis longtemps nous nous unissons pour défendre notre culture et notre identité. Ne devrions-nous pas aussi nous unir pour défendre notre santé, notre environnement et l'avenir de nos enfants ? Des scientifiques et des médecins du monde entier nous avertissent du danger de l'exposition aux radiofréquences. C'est le temps de les écouter, le temps d'agir* !

Pascal Gélinas

gelinas.realisateur@gmail.com

Note

*Titre du rapport Yale.

[Voir aussi : dossier 5G et ondes pulsées]